

COMMUNIQUÉ

La Rochelle, le 26 juillet 2013 à 14h.

ALERTE MÉTÉO DE VIGILANCE ORANGE POUR ORAGES SUR LE DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

La Préfecture de la Charente-Maritime appelle à la vigilance et met en place son dispositif d'urgence et de réponse à l'alerte de vigilance météorologique orange pour orages lancée par Météo France à 12 heures.

Localisation et période de l'évènement :
Cette mise en garde vaut pour tout le département de la Charente-Maritime du vendredi 26 juillet à 18h au samedi 27 juillet 2013 à 5h.

Description de l'évènement
Arrivant du nord de la Gironde et traversant la Charente-Maritime en direction de la Charente et des Deux-Sèvres, ces orages peuvent être localement violents et accompagnés de fortes averses de pluie, de grêle et de rafales de vents pouvant atteindre localement 100km/h en pointe.

Actions entreprises par la Préfecture :
La préfète engage chacun à être très vigilant et à respecter les consignes de sécurité. Elle a également invité les maires à prendre les mesures particulières d'information des populations qu'ils jugent utiles et adaptées à la situation et à s'assurer de la diffusion de cette alerte auprès de tous les établissements sensibles (Campings, EPHAD, Colonies et Centre de vacances,

Rappel aux usagers concernant les orages :
Ces conditions météorologiques appellent une vigilance accrue de la part de tous, et en particulier des usagers de la route.

- A l'approche d'un orage, s'abriter en évitant les zones boisées ;
- Dans la mesure du possible, éviter les déplacements.
- En cas d'obligation de déplacement :
  - Se renseigner sur l'état des réseaux routiers ;
  - Etre prudents et vigilants, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement très dangereuses ;
- Éviter d'utiliser le téléphone et les appareils électriques ;
- Ranger ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés ;

- Dans un camping, vérifier qu'aucun danger ne vous menace en cas de très fortes rafales de vent ou d'inondations soudaines. En cas de doute, se réfugier dans un endroit plus sûr ;
- Signalez sans attendre les départs de feux le cas échéant ;
- Dans une zone sensible aux crues, prendre toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde des biens face à la montée des eaux ;
- S'éloigner des cours d'eau, des plans d'eau ou piscines ;
- Ne pas stationner sur les ponts et autres ouvrages d'art comme les digues et levées de terre ;
- Eviter les activités extérieures de loisir ;
- S'éloigner des pylônes haute tension et des grues ;
- Attention : la foudre peut tomber plusieurs fois au même endroit.

***

Contact presse
Préfecture de la Charente-Maritime / Service départemental de la communication interministérielle
Nathalie DEBIEN – 05.46.27.43.05 – nathalie.debien@charente-maritime.gouv.fr
Cyril PRALONG – 05.46.27.43.25 – cyril.pralong@charente-maritime.gouv.fr
Standard : 05.46.27.43.00 - – www.charente-maritime.gouv.fr